

société médicale de Québec de faire un effort auprès des médecins de ce district, pour leur inculquer les lois de la solidarité, à défaut d'éducation déontologique.

La Société Médicale de Québec ne s'est pas occupée du traitement que les compagnies d'assurances font à la profession, — c'est son affaire, personne ne songe à lui en faire un crime, — partant les médecins de Québec ont toute liberté d'examiner au prix qui leur convient; — ce que j'en ai dit ici de Québec, s'applique aussi, bien entendu, à Montréal; — mais lorsqu'un Québécois sort de son district et pénètre dans une localité étrangère, où tous les confrères sont syndiqués dans un légitime but de protection, où il existe un tarif judicieux, raisonnable de l'aveu unanime, et va faire de la compétition au rabais, il doit être temps, ce me semble, de récriminer et de désigner celui passible d'un tel oubli des convenances, à l'attention du monde médical.

Pour terminer, Messieurs, je crois qu'un bon examen, consciencieusement, minutieusement fait vaut \$5.00, et les compagnies d'assurances sont aussi de cette opinion, puisqu'elles accordent cet honoraire lorsque l'assurance est de cinq mille ou même de trois mille dollars. — La question d'économie invoquée par les compagnies est un faux prétexte; la distinction que l'on veut faire, laquelle repose sur le montant plus ou moins élevé de l'assurance est aussi non avenue, attendu qu'en fin de compte, c'est l'assuré qui doit payer toutes dépenses d'administration, les risques et même les dividendes de ces institutions.

Dr BOIX. — Je viens de prendre connaissance d'une circulaire que la Société Médicale de Trois-Rivières a envoyée à tous les médecins du district, afin d'avoir l'opinion personnelle de chacun au sujet du tarif imposé par les compagnies d'assurances, et demandant s'ils consentent à accepter et à suivre le vœu exprimé par la majorité; l'on m'informe que sur 59 médecins dont se compose le district, au-delà de 40 ont déjà répondu dans l'affirmative, et se refusent à faire aucun examen à moins de \$5.00. — Je propose donc, secondé par le Dr Magnan :

Qu'une lettre circulaire analogue à celle que je viens de mentionner, soit envoyée à chacun des médecins du district de Joliette, et que le secrétaire fasse rapport à ce sujet à la prochaine réunion. — Adopté.